



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2008/14
10 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-neuvième session

Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Question concernant les pays les moins avancés

Rapport sur les travaux de la quatorzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte de la quatorzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts), qui s'est tenue à Addis Abeba (Éthiopie) du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008. Il est établi à la suite de la demande par laquelle l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa vingt-huitième session, a prié le Groupe d'experts de donner des informations sur les progrès qu'il a accomplis et d'indiquer l'ordre de priorité selon lequel il a organisé ses travaux. Ce rapport résume l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), tel qu'il a été indiqué par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours de la réunion. Il fait également le point des discussions tenues entre le Groupe d'experts, le FEM et deux des agents d'exécution de ce dernier au sujet du processus d'approbation des projets et des activités de ces agents d'exécution relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des PANA. On y trouvera également un résumé des résultats d'une enquête menée parmi les pays les moins avancés parties. Le rapport présente en outre les questions examinées lors d'une séance au cours de laquelle l'équipe PANA de l'Éthiopie et le Groupe d'experts ont échangé des données d'expérience concernant l'élaboration et la mise en œuvre du PANA de ce pays.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT.....	1 – 2	3
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DU GROUPE D’EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS.....	3 –	3
A. Délibérations	3 – 5	3
B. État d’avancement de l’élaboration et de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	6 – 10	3
C. Examen des initiatives visant à faciliter la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	11 – 32	4
D. Échanges entre le Groupe d’experts des pays les moins avancés et l’équipe du programme d’action national aux fins de l’adaptation de l’Éthiopie	33 – 34	11
III. ACTIVITÉS PRIORITAIRES.....	35 – 36	12

Annexes

I. Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés, 2008-2010	13
II. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 29 septembre 2008.....	14

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts), l'a chargé de donner des avis au sujet de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et a adopté son mandat. Conformément à ce dernier, le Groupe d'experts doit se réunir deux fois par an et faire rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
2. Pour donner suite à la décision 8/CP.13, le Groupe d'experts a élaboré, à sa treizième réunion, un programme de travail pour 2008-2010¹, qui a été examiné par le SBI à sa vingt-huitième session. Celui-ci a invité le Groupe d'experts à rendre compte des progrès qu'il avait accomplis à la vingt-neuvième session du SBI et à inclure dans son rapport des renseignements montrant comment il avait établi l'ordre de priorité de ses travaux et fixé le calendrier d'exécution de ses activités².

II. Résumé des travaux de la quatorzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. La quatorzième réunion du Groupe d'experts a été accueillie par le Gouvernement éthiopien et s'est tenue à Addis Abeba du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008. Le Groupe d'experts a élu M. Fred Machulu Onduri (Ouganda) Président du Groupe, en remplacement de M. Bubu Jallow (Gambie), qui avait démissionné en septembre 2008.
4. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe d'experts pourrait inviter le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents et organismes d'exécution à ses réunions. En outre, le SBI, à sa vingt-huitième session³, a encouragé le Groupe d'experts à veiller, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, à ce qu'il y ait une relation de complémentarité entre ses activités et les initiatives correspondantes entreprises par le FEM, ses agents de réalisation et d'autres entités compétentes. À cette fin, des représentants du FEM et de deux de ses agents d'exécution – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont participé à la quatorzième réunion.
5. Au cours de cette réunion, le Groupe d'experts a axé ses délibérations sur les points suivants: l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA (sect. II B); les efforts accomplis pour aider les pays les moins avancés (PMA) à élaborer et à mettre en œuvre des PANA (sect. II C); la mise au point de nouvelles mesures aux fins de l'exécution de son programme de travail (sect. III); et l'établissement de l'ordre de priorité de ses travaux (annexe I). Il a également tenu une séance au cours de laquelle il a échangé des vues avec l'équipe PANA de l'Éthiopie (sect. I D).

B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

6. En ce qui concerne l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, le représentant du FEM a signalé qu'au 29 septembre 2008, 48 PMA avaient bénéficié d'un financement pour l'élaboration

¹ FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

² FCCC/SBI/2008/8, par. 50.

³ FCCC/SBI/2008/8, par. 47.

de PANA. Sur ce nombre, 38 avait achevé et soumis leur PANA au secrétariat de la Convention. Un grand nombre des autres pays devraient présenter leur PANA au cours des douze prochains mois. Quelques pays se trouvent encore aux premiers stades de l'élaboration de leur PANA, notamment des pays encore récemment en proie à un conflit ou qui doivent faire face à des difficultés particulières pour des raisons linguistiques. Le Groupe d'experts a pris note de la nécessité d'accomplir des efforts plus importants pour aider les 10 PMA parties restants à achever leur PANA, en utilisant les enseignements tirés par d'autres parties qui ont soumis leur PANA. Le Groupe d'experts est convenu de coopérer avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution pour continuer à examiner les causes de retard du processus des PANA pour certains PMA et trouver des solutions appropriées.

7. En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le représentant du FEM a donné des informations sur les projets relevant de PANA qui étaient examinés par cet organisme⁴. Au 29 septembre 2008, un projet à exécuter au Bhoutan avait reçu l'autorisation de la Directrice générale du FEM, tandis que 15 fiches de renseignements sur le projet (du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cambodge, du Cap-Vert, de Djibouti, de l'Érythrée, de la Gambie, d'Haïti, du Malawi, de la Mauritanie, du Niger, du Samoa, du Soudan, de Tuvalu et de la Zambie) avaient été approuvées par la Directrice générale et le Conseil du FEM. Trois fiches de renseignements (concernant le Bénin, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone) avaient reçu l'autorisation de la Directrice générale et été publiées sur le site Web du FEM pour approbation par le Conseil. Quatre fiches de renseignements (du Burundi, de la Guinée, du Mali et de Vanuatu) avaient été soumises mais n'avaient pas encore reçu l'autorisation de la Directrice générale. Deux fiches de renseignements (du Yémen) seront examinées une fois que le PANA de ce pays aura été achevé et soumis.

8. Sur les pays qui peuvent bénéficier d'un financement (c'est-à-dire ceux qui ont soumis un PANA), 15 (Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maldives, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) n'ont pas encore soumis leur première fiche de renseignements.

9. Jusqu'à présent, cinq des 10 agents et organismes d'exécution du FEM aident des PMA à mettre en œuvre des PANA, à savoir le PNUD (qui participe à l'exécution de 16 projets), le PNUE (3), la Banque africaine de développement (BAfD) (1), le Fonds international de développement agricole (1), la Banque mondiale (1), et la BAfD et le PNUD ensemble (1).

10. En ce qui concerne la répartition des fonds engagés par le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), le FEM a signalé que 60 % sont utilisés pour soutenir des projets à exécuter en Afrique, 32 % pour des projets en Asie et 8 % pour des projets dans le Pacifique. Par secteur, 46 % des fonds sont affectés à des projets relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, 33 % à la gestion de l'eau, 13 % à la lutte contre les catastrophes et 8 % à la gestion côtière.

C. Examen des initiatives visant à faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Résultats d'une enquête menée au cours de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

11. Au cours de la vingt-huitième session du SBI, le Groupe d'experts a distribué aux PMA parties un questionnaire sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, conformément à son programme de travail. Bien que seulement 13 réponses aient été reçues, elles représentent une contribution utile aux travaux que le Groupe d'experts accomplit pour déterminer les moyens de faciliter

⁴ Voir par. 13 à 18 du présent document pour des explications détaillées sur le cycle d'approbation et de financement des projets dans le cadre du FEM.

la mise en œuvre des PANA. Les résultats ont été examinés au cours de la première journée de la réunion et sont résumés ci-après:

Problèmes particuliers rencontrés:

- a) Un manque de capacités humaines au niveau national pour l'élaboration et l'exécution de projets, ce qui représente un obstacle majeur à une mise en œuvre efficace des projets relevant de PANA (et de projets aux fins de l'adaptation en général);
- b) L'aptitude limitée des institutions nationales de certaines Parties à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de PANA, et la nécessité d'une meilleure coordination entre les ministères;
- c) Des difficultés et des retards extrêmes en raison desquels certains PMA peinent à commencer l'élaboration de leur PANA et à mettre celui-ci en œuvre;
- d) Long retard, selon certaines Parties, entre le stade de conception des projets et l'obtention des fonds du FEM pour l'exécution. Compte tenu de l'urgence des PANA, il est nécessaire d'y remédier;
- e) Longs retards, mentionnés par de nombreux répondants, dans le transfert des fonds aux fins de l'exécution des projets après l'approbation officielle du FEM aux différents stades (fiche de renseignements sur le projet et don pour l'établissement du projet);
- f) Pour les PMA parties qui avaient déjà achevé leur PANA, le remplacement de la formule A d'élaboration de projet par la fiche de renseignements sur le projet dans le cycle de projets du FEM a prolongé le cycle d'élaboration des projets en raison de la nécessité d'établir une nouvelle proposition de projet (y compris pour des projets précédemment approuvés);
- g) Il aurait été utile aux PMA de disposer d'orientations concernant l'élaboration de PANA conformes aux nouvelles exigences de communication d'informations qui découlent de la nécessité d'établir une fiche de renseignements sur le projet;
- h) En ce qui concerne le cycle des projets du FEM en cas de financement par le Fonds des PMA, ces derniers ont aussi attiré l'attention sur les points suivants:
 - i) Les problèmes d'efficience du traitement des projets financés par le Fonds pour les PMA par comparaison avec ceux qui sont financés par d'autres fonds du FEM;
 - ii) Les aspects pratiques du choix ou du changement d'agent ou d'organisme d'exécution;
 - iii) Le nombre de projets qu'une Partie peut soumettre en vue d'un financement par le Fonds pour les PMA;
 - iv) La pertinence des sources de cofinancement, y compris les sources non liées à des projets telles que des crédits du budget national affectés à un secteur déterminé;
 - v) La nature et la portée des travaux d'évaluation supplémentaires nécessaires avant qu'il soit possible d'exécuter des projets relevant d'un PANA;
 - vi) La nécessité d'éclaircissements concernant l'accès à des fonds du FEM pour soutenir l'adaptation et la mise en œuvre des PANA;
 - vii) La façon dont les agents et organismes d'exécution du FEM peuvent associer de façon optimale les institutions sectorielles nationales à l'exécution des projets;

- viii) La coordination de la budgétisation et de l'exécution des projets financés par le Fonds pour les PMA avec celles des projets qui sont financés par d'autres fonds du FEM;
- ix) Les conséquences sur l'accès au Fonds pour les PMA en vue de la mise en œuvre d'un PANA lorsqu'une Partie cesse d'être classée parmi les PMA.

Pour répondre aux besoins des Parties, il serait nécessaire:

- i) De donner de meilleures informations sur la mise en œuvre de PANA dans d'autres PMA;
- j) De fournir des conseils sur la finalisation des PANA – en particulier de communiquer des informations qui faciliteraient l'élaboration de propositions de projets en vue d'un financement – et sur la conception de stratégies efficaces de mise en œuvre ayant recours à des sources de financement autres que le Fonds pour les PMA;
- k) De donner des conseils sur la façon de réviser les priorités lorsque les vulnérabilités changent et qu'il est répondu aux besoins prioritaires;
- l) D'obtenir une assistance du Groupe d'experts pour l'élaboration de documents d'information susceptibles d'être utilisés au niveau national pour mener une action de sensibilisation aux changements climatiques et soutenir la mise en œuvre des PANA;

Les propositions suivantes ont été formulées pour répondre aux besoins des Parties:

- m) Un soutien technique plus important devrait être fourni, en particulier une formation assurée par le Groupe d'experts et d'autres instances capables de le faire, pour l'élaboration de propositions de projets (par exemple, conception de modèles de projets);
- n) Il faudrait organiser des ateliers régionaux qui permettraient aux pays d'échanger des enseignements et des données d'expérience sur la façon d'exécuter des projets ayant des objectifs similaires aux niveaux sous-régional et régional,
- o) Il conviendrait d'actualiser les priorités énoncées dans les PANA et de communiquer officiellement ces dernières au secrétariat pour qu'il soit possible de mettre à jour les informations contenues dans les PANA soumis;

Les enseignements suivants ont été tirés:

- p) Les PMA parties devraient être encouragés à ouvrir des crédits budgétaires pour l'établissement de propositions de projets et l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des PANA;
- q) Les PMA parties élaborent parfois, en vue de leur financement, des propositions de projets qui ont trait à plusieurs priorités d'un PANA. Cependant, il semble que cela complique le processus d'approbation des projets par le FEM si les projets ne sont pas explicitement liés à la liste de priorités qui figurent dans le PANA;
- r) Le cofinancement ne semble pas faire obstacle à la mise en œuvre de PANA pour certains PMA parties;
- s) L'établissement d'une bonne relation de travail avec l'agent ou l'organisme d'exécution du FEM au niveau national est très important pour l'efficacité du processus d'élaboration et d'exécution des projets;

t) Il se peut que les PMA parties puissent utiliser les informations recueillies au cours de l'élaboration de leur PANA lorsqu'ils procèdent à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation nécessaire dans le cadre de leur deuxième communication nationale;

u) Le processus relatif au PANA peut aider considérablement les PMA à élaborer leur stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à moyen et à long terme.

12. Pour accroître le nombre de réponses à l'enquête, le Groupe d'experts a décidé d'encourager les PMA qui n'avaient pas rempli le questionnaire à le faire. À cette fin, il a prié le secrétariat de s'adresser aux points de contact nationaux pour les changements climatiques et aux équipes PANA pour obtenir plus de réactions.

2. Discussion avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

Cycle des projets du Fonds pour l'environnement mondial

13. Des représentants du FEM et de ses agents d'exécution ont participé à la première journée de la réunion du Groupe d'experts. En réponse à des demandes de précisions des PMA parties au sujet du cycle des projets du Fonds pour les PMA, le représentant du FEM a décrit les quatre étapes qui la constituent:

a) Activités antérieures à l'établissement de la fiche de renseignements sur le projet: la Partie choisit une idée de projet conforme aux priorités mentionnées dans son PANA, sélectionne un partenaire d'exécution parmi les dix agents et organismes d'exécution du FEM et, à partir de cette idée, établit une fiche de renseignements sur le projet ou une proposition qui comprend cette fiche et une demande de don pour l'établissement du projet;

b) Fiche de renseignements sur le projet: il s'agit d'une brève description de l'idée du projet, qui présente les grandes lignes des activités, un budget et les modalités d'exécution; elle est établie et soumise au FEM pour examen par l'intermédiaire de l'agent ou de l'organisme d'exécution choisi dans le seul but de déterminer si le projet peut bénéficier d'un financement du Fonds pour les PMA;

c) Don pour l'établissement du projet: après approbation par le FEM de la fiche de renseignements sur le projet, une demande de soutien financier sous la forme d'un don pour l'établissement d'une proposition de projet complète est présentée pour autorisation par le Directeur général;

d) Autorisation du Directeur général: une description complète du projet, accompagnée d'une argumentation détaillée, d'une description des activités, d'un budget et d'une présentation des modalités d'exécution est présentée dans le but de démontrer qu'un projet détaillé est prêt à être exécuté.

14. Le représentant du FEM a expliqué que quatre éléments d'une proposition de projet sont pris en compte lors de l'examen d'une fiche de renseignements sur le projet: 1) l'idée qui est à la base du projet et, le cas échéant, des arguments supplémentaires relatifs aux coûts; 2) le cadre d'exécution; 3) le budget indicatif et le cofinancement; et 4) le lien entre le projet et les priorités du PANA.

15. Le traitement de la fiche de renseignements en vue d'un financement par le Fonds pour les PMA respecte le calendrier suivant:

a) Les fiches de renseignements sont examinées par le secrétariat du FEM par roulement, dans un délai maximal de dix jours ouvrables;

b) Si une fiche de renseignements est approuvée, elle est incorporée dans le programme de travail du FEM et publiée sur le Web pendant quatre semaines pour examen par le Conseil du FEM. Si les

éléments mentionnés au paragraphe 14 ne sont pas présentés de façon suffisamment détaillée dans la fiche de renseignements, celle-ci est renvoyée à l'agent ou à l'organisme d'exécution du FEM pour révision et nouvelle présentation;

c) Une fois que la fiche de renseignements a été approuvée par le Conseil, des fonds sont affectés au projet, en attendant la présentation d'un document de projet complet (y compris une demande de don pour l'établissement du projet) dans les dix-huit mois qui suivent l'autorisation du Directeur général;

d) Les fiches de renseignements soumises pour la deuxième fois sont généralement traitées dans les dix jours, après passage par les étapes décrites ci-dessus.

16. Les propositions d'octroi de dons pour l'établissement du projet suivent le cheminement suivant:

a) Après autorisation de la fiche de renseignements par le Directeur général, le projet peut bénéficier d'un financement;

b) Une proposition de don pour l'établissement du projet doit être établie et décrire clairement le processus d'élaboration de la proposition de projet complète qui sera présentée au Directeur général pour autorisation et doit comprendre un budget et un calendrier des activités;

c) La demande de don pour l'établissement du projet est approuvée par le Directeur général (sans publication de la proposition sur le Web);

d) Une fiche de renseignements et une demande de don pour l'établissement du projet peuvent être soumises en même temps pour accélérer le processus.

17. L'étape finale est constituée par l'autorisation du Directeur général. Les projets à financer par le Fonds pour les PMA sont autorisés directement par le Directeur général et ne sont publiés pendant quatre semaines sur le Web qu'à titre d'information destinée au Conseil. Après l'autorisation, les fonds sont débloqués pour que l'agent ou l'organisme d'exécution puisse commencer à réaliser le projet. Pour l'obtention de l'autorisation du Directeur général, les conditions suivantes doivent être remplies:

a) Les quatre points indiqués au paragraphe 14 ci-dessus doivent avoir fait l'objet d'une description détaillée;

b) Il faut décrire un cadre de suivi et d'évaluation qui comprenne des indicateurs de résultats pour mesurer les effets du projet sur l'environnement;

c) Des lettres d'autorisation du cofinancement doivent être établies.

18. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été indiqué que, compte tenu des délais serrés à respecter entre la présentation d'une proposition de projet et son exécution, le succès d'un projet dépend de façon cruciale d'une justification solide de celui-ci dans la fiche de renseignements et la proposition de don pour l'établissement du projet, ainsi que d'une évaluation exacte de l'investissement de référence et du surcoût nécessaire pour faire face aux changements climatiques.

Activités des agents et des organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et enseignements tirés

19. La représentante du PNUE a décrit les activités d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au titre desquelles le PNUE fournit un soutien financier et technique. Elle a expliqué que l'Angola et le Myanmar viennent seulement de commencer l'élaboration de leur PANA. Trois PMA (Djibouti, Gambie

et Mauritanie) ont présenté des fiches de renseignements qui ont été approuvées, tandis que les fiches de trois autres (Lesotho, Comores et Rwanda) se trouvent au stade de l'examen final. Deux PMA (Cambodge et République-Unie de Tanzanie) procèdent actuellement à la conception de leurs fiches de renseignements et devraient les soumettre au FEM au cours des prochains mois.

20. Le représentant du PNUD a également donné des informations concernant les efforts que celui-ci a accomplis pour soutenir la mise en œuvre de PANA. Le PNUD a apporté une aide pour l'établissement de 31 PANA et la mise en œuvre de 23, dont 16 se trouvent au stade de la proposition de don pour l'établissement du projet (conception du projet) ou attendent l'autorisation du FEM avant de passer à la conception du projet. Pour 12 de ces 16 pays, le PNUD a soumis la fiche de renseignements dans un délai d'un an en sa qualité d'agent d'exécution choisi par les Parties, de sorte que les projets devraient respecter le délai de vingt-deux mois prévu par le FEM entre la fin de l'établissement du PANA et l'exécution des projets.

21. Le PNUD s'efforce d'établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies pour tirer parti de leurs atouts respectifs. Par exemple, il espère coopérer avec le PNUE aux Comores et au Rwanda, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au Lesotho et en Zambie. Il a été signalé que les points forts du PNUD résident dans la réduction des risques de catastrophe, la planification nationale visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et la coordination des activités des organismes des Nations Unies au niveau national.

22. Le représentant du PNUD a également décrit une «boîte à outils» que son organisation utilise pour soutenir la mise en œuvre des PANA et qui comprend: des lignes directrices pour l'élaboration de projets, le Cadre d'orientation pour l'adaptation⁵ (cadre de suivi et d'évaluation pour l'adaptation), un site de programmation en ligne et des publications sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

23. Grâce à sa démarche axée sur les pays, le PNUD soutient les efforts accomplis par plusieurs PMA parties pour coordonner la planification de l'adaptation au niveau national. Par exemple, le PNUD aide le Malawi et le Népal à créer des centres de coordination des activités d'adaptation.

24. Les discussions qui ont eu lieu entre le Groupe d'experts et les organismes d'exécution du FEM au cours de la réunion ont mis en évidence les grands défis suivants qu'il faut relever dans le contexte de l'élaboration des projets relevant de PANA:

- a) Il faut présenter un argument solide pour justifier le caractère additionnel des activités de projet proposées;
- b) Il convient de déterminer le cofinancement nécessaire dans certains cas;
- c) Il doit exister une complémentarité entre les PANA, qui ont recours à des projets, et les initiatives nationales de développement, qui sont des sources de cofinancement et reposent aussi sur une démarche fondée sur des programmes;
- d) Il n'existe que des capacités limitées de gérer les nouveaux projets relevant de PANA dans les organismes, les bureaux régionaux et de pays, ainsi qu'au niveau national;
- e) Il est nécessaire de conclure des contrats et de remplir les obligations relatives à l'établissement de rapports pour les projets d'élaboration de PANA avant que la mise en œuvre puisse commencer.

⁵ <http://www.undp.org/gef/adaptation/climate-change/APF.htm>.

25. Le Groupe d'experts et les représentants du FEM et de ses agents d'exécution ont également discuté des questions soulevées par le questionnaire mentionné au paragraphe 11 ci-dessus. Il a été convenu de mener les actions suivantes:

a) Le FEM et ses agents et organismes d'exécution étudieront la possibilité de publier un guide succinct qui expliquerait la façon d'avoir accès au Fonds pour les PMA et serait distribué à tous les PMA dans un avenir rapproché;

b) Le Groupe d'experts coopérera avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution pour examiner de plus près les causes des retards et trouver des solutions appropriées;

c) Le FEM et ses agents et organismes d'exécution contribueront à des activités du Groupe d'experts telles que l'établissement du guide indiquant pas à pas la marche à suivre pour la mise en œuvre des PANA;

d) Le Groupe d'experts contactera, via le secrétariat, les autres agents et organismes d'exécution du FEM qui sont associés à la mise en œuvre de PANA mais n'ont pas participé à la quatorzième réunion, et leur demandera des informations à jour sur leurs travaux relatifs à la mise en œuvre des PANA, ainsi que des documents qui pourraient servir à l'établissement des deux guides susmentionnés.

26. Il a été signalé qu'il était nécessaire d'améliorer la circulation de l'information, en particulier au sujet des problèmes rencontrés par certains pays. Pour faciliter la résolution des problèmes, il a été convenu que le Groupe d'experts recenserait pays par pays les difficultés mises en évidence par des enquêtes et en ferait part régulièrement au FEM et à ses agents et organismes d'exécution, ce qui permettrait de fournir une assistance technique ciblée aux PMA parties.

27. Le Groupe d'experts a offert de fournir aux PMA parties des informations sur des questions relatives à l'élaboration de projets, en particulier sur les projets d'adaptation relevant des PANA et leurs liens avec la politique nationale de développement; les coûts et les avantages des différentes options d'adaptation; les synergies et les compromis entre activités d'adaptation; et une synthèse des principales conclusions des travaux de recherche en cours sur l'adaptation dans le contexte de la Convention, afin de guider la planification et la mise en œuvre.

28. Enfin, le Groupe d'experts est convenu que les difficultés qui se présentent lors de l'élaboration de PANA créeraient également des problèmes lors de leur mise en œuvre, à moins de mettre en place au niveau national des capacités suffisantes pour y remédier. Le Groupe de travail a conclu que le dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution au cours de la quatorzième réunion avait été fructueux et il a l'intention de poursuivre ces échanges de vues lors de ses réunions futures.

3. Orientations supplémentaires pour la conception et la définition des stratégies visant à mettre en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

29. Le Groupe d'experts a noté que de nombreux PMA parties éprouvent des difficultés à concevoir des stratégies efficaces de mise en œuvre de leurs PANA. Il a également examiné les problèmes et les préoccupations auxquels les pays se heurtent lors de l'achèvement de leurs PANA. En conséquence, le Groupe d'experts établit, dans le cadre de son programme de travail, un document technique dont l'objet est de donner des orientations supplémentaires aux PMA pour les aider à élaborer leurs PANA et à concevoir des stratégies de mise en œuvre de ceux-ci.

4. Élaboration d'un guide indiquant pas à pas la façon de mettre en œuvre les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

30. Comme les PMA parties ont besoin d'un soutien accru et de plus d'informations pour obtenir des concours du Fonds pour les PMA et mettre en œuvre les PANA, le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur le contenu d'un guide qu'il établira pour décrire pas à pas la façon de mettre en œuvre les PANA. Ce guide abordera un grand nombre des questions soulevées par les PMA en ce qui concerne la mise en œuvre des PANA et s'inspirera des informations contenues dans le document technique mentionné au paragraphe 29 ci-dessus.

5. Action visant à favoriser les synergies

31. Le Groupe d'experts a examiné les moyens d'assurer une synergie entre les projets dont les PANA prévoient l'exécution. On a soutenu que, lorsque les PMA exécutent des projets relevant de PANA dans le secteur de la foresterie pour remédier à la dégradation des terres et promouvoir la gestion durable des terres afin d'accroître la résilience des systèmes et des communautés vulnérables, ils devraient coordonner ces activités avec l'application de leurs plans d'action nationaux (PAN) relevant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Groupe d'experts a également décidé de définir, dans le «guide pas à pas» susmentionné, des options favorisant la coordination des projets relevant des PANA avec les projets inclus dans le PAN.

32. Le Groupe d'experts a aussi décidé de recenser les synergies entre projets de différents PANA dans une région ou un secteur déterminé, dans le cadre des travaux qu'il accomplit pour réaliser une synthèse et une analyse des PANA⁶. En outre, le Groupe d'experts a discuté des actions qu'il pourrait entreprendre pour favoriser les synergies, en particulier:

- a) Faciliter le partage d'informations entre Parties sur les activités menées pour contribuer à aider d'autres à élaborer leurs projets;
- b) Produire des documents d'information qui définissent un ensemble commun d'activités et de tâches pour les principaux types de projets dans les secteurs les plus souvent visés dans les PANA (agriculture, eau et foresterie);
- c) Organiser des ateliers régionaux pour favoriser l'échange d'expériences acquises et d'enseignements tirés au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de PANA;
- d) Inclure des informations sur les sources et les priorités de financement pour les principaux donateurs, par région, dans le guide décrivant pas à pas la mise en œuvre des PANA.

D. Échanges entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe du programme d'action national aux fins de l'adaptation de l'Éthiopie

33. Toujours soucieux de procéder à un échange de vues avec les équipes nationales PANA dans les lieux où il se réunit, le Groupe d'experts a organisé une séance de dialogue avec les représentants de l'équipe PANA de l'Éthiopie. Ces derniers ont présenté une vue d'ensemble du processus PANA, ses dispositions institutionnelles et les consultations des parties prenantes, ainsi que les plans de mise en œuvre. Cet exposé a porté aussi sur les principaux résultats et les priorités du PANA. L'équipe a mentionné que le processus d'élaboration du PANA permettait de mieux faire connaître les questions de changements climatiques en Éthiopie, ainsi que les institutions responsables de l'action menée à leur égard au niveau national.

⁶ Voir le programme de travail dans le document FCCC/SBI/2008/6, annexe 1, p. 8.

34. L'équipe a indiqué que le Gouvernement éthiopien a l'intention de mettre sur pied une réunion avec des donateurs pour solliciter des fonds pour les activités prioritaires relevant de son PANA. Elle a demandé l'assistance du Groupe d'experts et du secrétariat pour la préparation de cette réunion, qui doit en principe se tenir en décembre 2008.

III. Activités prioritaires

35. Le programme de travail du Groupe d'experts pour 2008-2010, qui est présenté dans l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/6, a été examiné au cours de la réunion et il a été convenu que les activités suivantes étaient prioritaires:

- a) Les efforts visant à aider les pays qui sortent d'un conflit ou éprouvent des difficultés particulières à achever leur PANA pour des raisons linguistiques;
- b) La mise à jour et l'amélioration des orientations relatives à l'établissement et à la conception de stratégies de mise en œuvre de PANA, compte tenu des questions qui ont été soulevées par les Parties et les agents d'exécution du FEM;
- c) Les initiatives visant à renforcer la capacité des PMA parties à mettre en œuvre leur PANA grâce à la mise à la disposition de ceux-ci de guides et à un soutien technique d'une autre nature pour améliorer, entre autres, l'accès des Parties au Fonds pour les PMA;
- d) La fourniture d'un soutien technique et d'une formation dans les domaines recensés par les Parties au cours de la réunion organisée pour faire le point sur les progrès accomplis en matière de PANA tenue en septembre 2007, et à d'autres occasions;
- e) L'amélioration de la gestion des connaissances et des activités de sensibilisation relatives aux PANA, en vue de partager les bonnes pratiques recensées et les enseignements tirés lors de l'expérimentation de projets d'adaptation en collaboration avec d'autres pays en développement;
- f) La fourniture d'un appui aux PMA parties pour l'intégration de l'adaptation dans la planification nationale.

36. En réponse à la demande du SBI, le Groupe d'experts a examiné les activités relevant de son programme de travail qui méritent une priorité pendant la période 2008-2010. Une liste d'activités prioritaires mentionnant des délais est présentée dans l'annexe I.

Annexe I

Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés, 2008-2010

Activités ^a	Principaux produits et dates limites
Intensifier les efforts accomplis pour aider les pays les moins avancés (PMA) qui ont des besoins particuliers en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	En cours
Continuer à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA grâce à l'établissement d'un document technique relatif à l'élaboration des PANA et à la mise au point de stratégies de mise en œuvre	Distribution du document technique en décembre 2008 au plus tard
Établir et diffuser un guide qui indiquerait pas à pas la marche à suivre pour mettre en œuvre les PANA	Achèvement du guide pour la quinzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (mars 2009) et distribution de ce guide peu après
Organiser une formation à la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et élaboration de projets reposant sur le «guide pas à pas»	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les organismes compétents en vue de l'organisation d'une formation continue • Réalisation d'une formation régionale reposant sur ce guide, à compter d'avril 2009
Réaliser une enquête auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA	Maintien du contact avec les PMA parties et réalisation de la prochaine enquête complète lors de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)
Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comme l'ont demandé les Parties lors de la réunion organisée en 2007 pour faire le point, notamment en recourant à des enquêtes	Activités de formation, ateliers et autres types de soutien technique, en cours
Résumer les aspects essentiels des PANA en vue de repérer les principales vulnérabilités, les options d'adaptation par secteur et les possibilités de synergies régionales, et mettre en évidence l'alignement sur les priorités et les plans nationaux de développement, et l'intégration des activités relatives aux PANA dans ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'une brochure sur les PANA au plus tard lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties • Analyse des résultats lors de la quinzième réunion du Groupe d'experts et inclusion de ces résultats dans le rapport du Groupe d'experts à la trentième session du SBI • Production de documents de sensibilisation appropriés
Mener des activités pour favoriser les synergies au cours de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'étude des synergies dans l'exécution de projets ayant plusieurs objectifs, en cours • Initiatives régionales comprenant des ateliers pour échanger des données d'expérience, à programmer
Catalyser l'action des organismes des Nations Unies et des agences bilatérales et multilatérales pour soutenir la mise en œuvre des PANA et l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Aider le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents et organismes d'exécution à produire un guide succinct expliquant comment avoir accès au Fonds pour les pays les moins avancés • Participation à des activités communes de formation et à des initiatives de partage des connaissances
Diffuser des informations sur le processus des PANA en vue de faire progresser les activités d'adaptation et d'encourager une mise en œuvre efficace des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le site Web des PMA pour y incorporer un portail reprenant les projets relevant des PANA • Production d'une publication sur la démarche à utiliser en matière de PANA, pour la seizième réunion du Groupe d'experts • Organisation d'une manifestation parallèle pour la présentation officielle des PANA lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties • Production de documents de sensibilisation destinés aux équipes PANA • Participation d'organisations partenaires à des actions et initiatives de collaboration
Établir un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité du programme des PANA et des projets relevant des PANA aux niveaux national et mondial	Achèvement du document à la seizième réunion du Comité d'experts

^a Résumé du texte de l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/6.

Annexe II

**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 29 septembre 2008**

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Djibril Ibila	Bénin
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Russell Nari	Vanuatu
M. Mohamed Shareef	Maldives
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Adrianus Jan Verhagen	Pays-Bas
Vacant ⁷	

⁷ Ce siège devrait revenir à un expert d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention.